ORCHIES — Le conseil municipal d'Orchies s'est réuni mardi dernier, à 8 heures du soir sous la présidence de M. Emile L'Hermitte, maire. Dix-huit conseillers étaient présents. MM. Deroffle, Herbe, Dhainaut, Caby et Reubrez n'étaient excusés.

M. Boulle, en voyage et empêché au dernier moment, s'est excusé par télégramme

L'ancienne réserve du public était assez bien fournie.

M. Tonnel [illegible] en remplacement [illegible] réservoir de la [illegible] sans observation.

M. le maire aborde aussitôt la grosse question de l'abattoir.

Il met le conseil au courant de la décision du jury chargé de l'examen des projets de construction. C'est celui présenté par M. Maigrot, architecte à Paris, qui a recueilli le plus de suffrages et servira de type. Le bâtiment d'un style moderne sera aussi très confortable et des mieux aménagés. Puis M. le maire met le conseil au courant des résultats du concours organisé entre les douze architectes concurrents. M. Pépe, de Douai, obtient la 1re prime de 500 fr et M. Garet, de Carabaut, la seconde prime qui est de 200 fr.

S'en référant à la décision du jury, M. le président propose au conseil d'accorder une troisième prime fixée à 100 fr, en vue de dédommager Fabriliste des douanes M. Robert du Coudot de l'énorme travail qu'il a fourni pour son épreuve

M. Lemaire, adjoint, combat cette proposition qui, après une courte discussion et les explications précises de M. le maire, est adoptée par 4 voix contre 3.

Le projet adopté entraînera une dépense supplémentaire de 10.000 fr., ce qui portera l'emprunt nécessaire à 80.000 fr. A cet effet, M. le maire propose le vote d'un centime additionnel nécessaire pour garantir l'emprunt au Crédit Foncier Une discussion très vive s'engage encore à ce sujet entre M. L'Herminé et M. Lemaire; ce dernier craint que l'on ait alloué plus loin encore et qu'une fois le bâtiment en construction, le conseil soit encore appelé à voter des sommes supplémentaires pour dépenses imprévues. M. L'Herminé lui répond; il ne partage pas cette idée. Pour éviter que l'architecte n'entraîne la Ville trop loin dans le chapitre des dépenses, M. Lemaire propose de lui infliger une retenue de cinquante centimes par centaine de francs supplémentaires dans le cas où les 80.000 fr prévus seraient dépassés.

Après un échange d'explications entre plusieurs édiles dont les avis sont partagés la proposition de retenue est repoussée par 10 voix contre 7, à bulletin secret.

ABONNEMENT DES BRASSEURS — M. le maire propose d'accepter la demande d'abonnement à l'octroi présentée par les brasseurs de la localité pour la somme de 10.500 fr.

Chiffres en mains, et se basant sur l'exercice écoulé. M. L'Herminé fait remarquer que cette offre est particulièrement avantageuse pour la ville, les brasseurs ayant fourni en ville 2?3 hectolitres en moins que l'année précédente La demande est acceptée à l'unanimité et sans discussion. Les brasseurs d'Orchies pourront donc livrer la bière à domicile sans passer par l'octroi.

Immédiat se déroule — Mme Grubouw qui, pendant 23 ans, a rempli les fonctions de concierge de la mairie, se voit contrainte par l'âge de quitter cet emploi. Elle sera remplacée à partir du 1er janvier prochain. Le conseil, connaissant de ses bons services, le conseil décide, à l'unanimité et sans discussion, de lui allouer une pension annuelle de 200 fr.

ACHAT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE. — C'est encore la commission des finances qui rapporte cette question et propose d'accorder 100 fr à la société municipale, nouvellement reconstituée sur des bases solides, pour l'achat d'instruments neufs

M. Adolphe Posteux-Lepetit trouve que cette somme est insuffisante en raison de la dépense que la société a dû faire pour acheter des instruments à la maison Gras de Lille Ayant besoin d'instruments pour faire de la musique la société a dû, sans engager un centime en caisse, engager une dépense de 2000 fr M Posteux estime que la ville devrait l'aider pour acquitter cette somme dans les délais qui lui ont été impartis

M. Depuys Pierre répond à M Posteux Le conseil ne peut ainsi engager la ville dans de trop grandes dépenses Quatre cents francs que tous sont décidés d'accorder pour les instruments le traitement du chef et les autres menus frais, cela forme déjà une somme assez rondelette à inscrire à ce chapitre du budget De l'avis de M Depauw, puisqu'il y a une centaine de membres honoraires, on pourrait joindre le produit de leurs cotisations à l'autre somme et l'an prochain la société serait quitte avec son fournisseur M Posteux [illegible] pour conserver les membres honoraires et [illegible] il faut organiser des [illegible] récréatives et cela porte M Henri Bleuzet proteste.

La question menace de s'éterniser et la discussion de se généraliser M le maire [illegible] les choses au point et met tout le monde d'accord en proposant le vote de la somme de 100 fr A M. Posteux, qui voudrait plus M Louis Leblanc déclare qu'il vaut toujours mieux accorder 100 fr plutôt que d'en refuser huit, ce qui ne donnerait rien du tout à la société vraiment très méritante. Finalement la somme de 100 fr est voté.

ECLAIRAGE DU CARBOREUME — Un rapport de la commission du budget proposant d'accorder une allocation de 250 fr pour l'éclairage du quartier de gendarmerie est adopté à l'unanimité Cette somme sera remise aux gendarmes qui auront à charge de pourvoir à l'éclairage En cas d'excédent de dépenses, ils devront débourser en conséquence En cas contraire ils se partageront la différence. Le bâtiment appartenant au département, l'administration supérieure devra supporter les frais d'installation du gaz

Après quelques petites questions réglées amiablement, la séance est levée à neuf heures et demie et le public se retire en commentant favorablement cette réunion où les quelques petites escarmouches survenues ont surabondamment prouvé, par la courtoisie dans la discussion que la bonne harmonie règne toujours au sein de notre assemblée municipale, malgré des avis parfois différents sur la méthode à employer.

— Samedi matin, en voulant sortir de sa demeure, rue Floris-Dennetière Mme Brunsvick, rentière, se fut pas peu surprise de constater que le contenu d'un vase de nuit avait été vidé sur son seuil. La police avisée a ouvert une enquête

— M. Clergel, inspecteur au chemin de fer du Nord, a trouvé, vendredi, dans la nuit, en revenant de voyage, son habitation en désordre, les meubles fracturés et leur contenu jeté sur le sol Il s'aperçut qu'on lui avait dérobé un compteur neuf. Une perquisition fut opérée aussitôt par des employés de la gare que M Clergel alla chercher, mais les voleurs avaient disparu.

Les gendarmes prévenus se trouvaient de grand matin sur les lieux et commençaient aussitôt une minutieuse enquête qui semble devoir aboutir à l'arrestation des cambrioleurs.

ÉTAT CIVIL. — NAISSANCES — Jeanne Picquet — Henri Olivier — Epiphane Carlier — Joseph Delannoy — Charlotte Allart — Louise Rudent — Emile Dergnaucourt — Jeanne Vanhemsen — Lucienne Démarcq — Augustin Canonne — Marcel Vaillant — Madeleine Lemaire — Jules Bleuet — Yvonne Bleuzet — Raymonde Mascrez — Maria Noël — Marie Adolphine Andrée L'Hermine — Joséphine Dewez — Raymond Dorchies — Henri Monnet — Charles Gruyelle — Joseph Havet — Edmond Pluque.

MARIAGES. — Gustave Delannay et Rosa Mascre — Maurice Bleuzet et Lucienne Riveron — Joseph Haudri et Sophie Herbaut — Fernand Simon et Fidéline Despréz — Fernand Vidal et Zulma Bondet — Henri Aveille et Simonne Lambre — Charles Houzé et Esther Ladam — Pierre Guénot et Joséphine Delannoy — Clément Bleuzet et Jeanne Lemaire — Camille Bocquet et Clémence Remy — Philibert Nutte et Maria Ménet — Georges Schortzen et Gudule Delberg.

DÉCÈS — Marie Taveau — Henri Lodigeois — Emile Demarcq — Henri Bleuzet — Fernande Fischelle — Edouard Grubouw — Elie Lécluse — Françoise Maisnier — Julien Delcmade — Adélaïde Dessine — Charles Dhellemmes — Eugénie Louvez — Hélène Fromont — Ismérie Flon — Jean Saint Martin — Fidéline Deregnaucourt — Marie Lambert — Hubert Courbet — Zélie Vicot — Edouard Franquet — Marie Martinache — Jean-Baptiste Rudent — Pauline Quévy — Georges Delamaide — Emile Monnoyez — Anna Caby — Raymond Ayet — Paul Sabion — Mélanie Delettrez — Paul Lemaire — Watteau Jules Cauchie — Paul Dhainaut — Léandre Carpentier

AUCHY LEZ-ORCHIES — Samedi vers dix heures du soir un violent incendie s'est déclaré dans une grange dépendant de la ferme habitée par Mme Dennetières fermière au hameau d'Ermoncourt Ce bâtiment était loué à M Charles Desmons marchand de cochons et débitant dans le voisinage qui y remisait sa voiture à porcs ainsi que le foin et de la paille. Le feu se propagea rapidement en un clin d'œil tout le bâtiment fut la proie des flammes et quand Mme Dennetières donna l'alarme, il était déjà impossible d'essayer le moindre sauvetage Seul un chariot en flammes put être sorti de la grange par les voisins accourus premiers mais il est fortement détérioré et la bâche qui le recouvrait complètement consumée

Quand les pompiers et les habitants, avertis par le tocsin arrivèrent ils durent se contenter de préserver les bâtiments voisins

De la grange il ne reste plus que quelques pans de murs ajoutons à ces pertes soit évaluées à plusieurs milliers de francs, couverts en partie seulement par une assurance Mme Dennetières avait assuré le bâtiment, mais M Desmons qui avait omis cette sage précaution perdra de ce fait plus de sept cents francs

On a remarqué que pas un des élus réactionnaires ne se trouvait sur les lieux du sinistre et l'opinion publique n'est pas tendre à leur égard

AIX-LES-ORCHIES. — Postes le sous-brigadier douanier de service le nommé Grubouw qui, pendant des douanes de Pianard allaquérent, dans la nuit de samedi à dimanche un individu qui sortait de la Belgique porteur d'un ballot de marchandise le sommera de se rendre et de dissimuler en suivant un chemin détourné. Ayant abandonné son fardeau, l'individu prit la fuite essayant de rentrer en Belgique Les douaniers le rejoignirent à temps pour l'arrêter Conduit au bureau des douanes de Pumegnies, un procès verbal fut dressé à sa charge. Il a déclaré se nommer Emile Gougelot, être journalier sans travail depuis quelque temps. Âgé de 34 ans et originaire de Renneville (Ardennes)

Il a été dimanche matin remis à la gendarmerie de Saint-Amand qui l'a ensuite dirigé sur Valenciennes. où il est écroué Le ballot qu'il portait contenait cent vingt-huit paquets de tabac fin. Bien de douane, d'un poids total de trente-deux kilos et d'une valeur approximative de quatre cents francs Cette marchandise a été saisie au profit de l'administration des douanes

CAMBRAI

LE CATEAU. — Dimanche matin, vers 4 heures, le train de marchandises venant de la direction d'Aulnoye, a déraillé à l'arrivée en gare du Cateau par suite de la rupture d'un essieu La guérite de l'aiguilleur a été démolie complètement 18 wagons sont sortis des rails, plusieurs ont été culbutés Les dégâts sont assez importants. Cet accident n'a pas beaucoup retardé la marche des trains et on n'a pas eu d'accident de personne à regretter.

— C'est avec regret que nous apprenons la mort de M Dufrénois, ministre au Cateau Vieux républicain et libre-penseur, enlevé à l'affection des siens après une très courte maladie qui ne laissait pas prévoir cette issue fatale Ses obsèques purement civiles auront lieu mardi, 29 courant à 1 heure. Nous espérons que les républicains et libres-penseurs se feront un devoir d'y assister. Nous adressons nos condoléances à la famille.

HAZEBROUCK

LE FROID. — Lundi après-midi, vers 3 heures, Charles Montié balayeur public, a été atteint d'une congestion cérébrale au moment où il procédait au nettoyage de la rue d'Hondeghem Un agent de police de service dans le quartier s'est transporté aussitôt à son secours et l'a conduit au bureau de M le commissaire où on lui a administré un cordial Après avoir repris ses forces, le malade a été conduit à son domicile.

ACTES DE SOLIDARITÉ. — M Emile Lutin, premier garçon du Buffet-Hôtel de la gare d'Hazebrouck, a trouvé ce matin un billet de banque qui se trouvait sous une table et qu'un voyageur avait laissé tomber par mégarde. Celui-ci s'empressa de rechercher le propriétaire du billet, qui lui donna une bonne récompense M Emile Lutin n'est pas à son premier acte de probité, dernièrement encore, il trouva un chèque de 30.000 fr. qu'il remit au patron.

AVARIE DE MACHINE. — L'express de 1 heure 51, Hazebrouck-Lille, a subi un retard de 1 heure et demie, par suite d'une avarie de machine La locomotive a été remplacée par une machine du dépôt d'Hazebrouck.

ESTAIRES. — Vendredi, à quatre heures, la section d'Estaires, de la Société des Conférences populaires donnait sa fête annuelle du « Noël laïque » dans la salle des fêtes de l'Ecole des garçons, sous la présidence de M. Paul Durez, ayant pour assesseurs MM. Quintin et Ronert. La salle était entièrement pleine. Après l'audition de quelques morceaux exécutés par l'orchestre de l'Association des Anciens Elèves, M. Duhamel instituteur à Sint-Nobile, fit une intéressante conférence sur « l'Ecole laïque et les Associations de pères de famille ». L'orateur, dans un langage simple et très documenté, intéressa vivement l'auditoire pendant près de deux heures et c'est aux accents de la « Marseillaise » que les assistants se retirèrent enchantés de cette soirée récréative et instructive

DUNKERQUE

ACCIDENT — M. Alphonse Allouchery, journalier demeurant à Saint-Pol-sur-Mer qui travaillait dans la cale du vapeur « Perberckmoes » glissé et est tombé avec une charge, se blessant grièvement à la région lombaire

CHUTE MALHEUREUSE. — M Georges Derycke, receveur-préposé à la gare qui rentrait chez lui, rue de Calais a glissé et est tombé si malheureusement qu'il s'est fracturé la jambe gauche

INSOLENCE. — Le jeune Gustave Mahieu, 14 ans, qui jouait dans les quais des pas-perdus de la gare passa la main droite dans une porte au moment où on la fermait. Il eut l'extrémité de l'index tranchée net.

ARMBOUTS-CAPPEL — Hier vers 4 heures du matin le feu a complètement détruit une meule de 7 500 kilos de lin appartenant à M Narcisse Debruyne. Les dégâts évalués à un millier de francs sont couverts par une assurance

WATTEN — Chez le cultivateur Lévin Devulder on a enlevé 70 poules pendant la nuit. On n'a aucun indice sur les voleurs.

BROUCKERQUE. — Depyl Léonce, 40 ans, journalier à Brouckerque a été trouvé noyé dans un watergand Au cours de l'enquête faite par gendarmerie, on a relevé que la veille il était complètement ivre.

SAINT-PIERREBROUCK. — La gendarmerie a confirmé ses recherches au sujet du vol de volailles, commis chez Bollart à Saint-Pierre-Brouck. Les soupçons pèsent sur un ancien domestique doivent être écartés Ce dernier a pu démontrer son innocence dans cette affaire

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

AU 33e RÉGIMENT — M Leine Rugel le Cocq capitaine à la 6e compagnie, est nommé capitaine au 45e à Laon Ce n'est pas sans regret que ses militaires du 33e et notamment ceux de la 6e compagnie ont appris le départ de leur chef

M Leine Rugel jouissait, à Arras comme au sein de la garnison, de l'estime générale et sa réputation d'excellent homme était universelle S'il savait reprimer comme il convenait les graves fautes contre la discipline, il savait aussi pardonner quand sa conscience le lui dictait.

Sa sévérité était pour toute chose, par la douceur, M Leine Rugel jouissait à conserver dans la bonne voie les « fortes têtes » qui s'en étaient écartés

Jamais dans sa compagnie aucun incident ne se produisit, et tous ce qui comte réservistes ou hommes de active furent sous son commandement ont conservé de lui un souvenir excellent et impérissable.

M Leine Rugel quitte Arras où il était depuis longtemps pour aller vers des sites plus jolis encore que ceux de l'Artois et où il pourra peindre et admirer les jolis paysages devant lesquels il s'était maintes fois extasié Comme à Arras M Leine Rugel acquiertra rapidement de nombreux sommes persuadés, la sympathie des habitants ainsi que celle de ses soldats.

CHUTES DANGEREUSES DE DEUX EMPLOYÉS DE CHEMIN DE FER A LA GARE — Samedi soir M Merville, homme d'équipe en déchargeant des marchandises, tombe sur le quai, les pieds pendants, et se fait une plaie contuse à la nuque occasionnant une commotion cérébrale Il fut transporté chez lui dans un état relativement satisfaisant.

— Vers 10 h du soir, un peu après l'accident précédent, M Prouville, 26 ans, chauffeur en longeant la voie pour aller en gare chercher une machine, fit un faux pas et tomba sur un rail Il se fractura l'os nasal on le relève inondé de sang sans sang et après un pansement sommaire on le transporte à l'hôpital.

HARMONIE DU COMMERCE. — Malgré les premières morsures de l'hiver, un grand nombre de nos concitoyens se pressaient Salle des Concerts pour applaudir les excellents artistes qui se faisaient entendre à la matinée musicale offerte par l'Harmonie du Commerce.

MM Minelle, maire d'Arras Rohard-Courtin, adjoint au Maire représentant la municipalité, assistaient le président M Paul Mictonneau, et le vice-président. M Griffiliat

L'Harmonie enlève avec un remarquable ensemble la *Fête aux Flambeaux* de Weltge ; les cuivres sont bien équilibrés les bois excellents, l'harmonie produit sur le public connaisseur la meilleure impression et traduit avec art sous la direction distinguée de son chef M Hyver le caractère solennel de cette marche de Weltge Le public applaudit vivement cette exécution magistrale.

Mais voici venir M Périssé le baryton de notre troupe théâtrale, qui d'une voix à la fois souple et étoffée, détaille avec sentiment *Vers mon Marqui* M Périssé très applaudi est bissé, et s'exécute de bonne grâce en chantant *l'air de Valentin*

Mlle Lambert à la voix étendue au timbre agréable et sympathique fait valoir dans l'air du *Tasse* sa science de musicienne et son art de l'interprétation Cette remarquable artiste fit apprécier la délicatesse de son style dans *Bateau Rose Clochette des Muguets Silence*, et ses qualités scéniques dans la réplique qu'elle donna à M Périssé dans le duo de la *Favorite*

MM Hyver et Debondues ont déployé dans le concertstucke pour clarinettes une science de l'instrument et un sonu des nuances et de l'expression qui ont valu à ces deux remarquables exécutants une triple salve d'applaudissements.

En somme excellente matinée dont le nombreux public s'est retiré unanimement satisfait et qui a fait ressortir outre la valeur des éléments qui apportaient leur concours à cette jolie fête les progrès de l'Harmonie. Cette remarquable phalange musicale, bien dans la main de son chef, M. Hyver, et dont tous les éléments sont harmonieusement fondus, s'impose par ses solides qualités d'exécution, quels que soient les morceaux auxquels elle s'attaque . Il nous est agréable de faire cette remarque qui est l'expression du sentiment public et qui est tout à l'honneur de l'Harmonie, de son chef, M. Hyver et de son dévoué président, M. Paul Michonneau.

Le piano d'accompagnement était tenu avec la science et sa distinction ordinaires par M. H. Jude.

AVION. — Paul Patin, 4, parait-il, quitté le cabaret que tient Mme Amélie Masclet, épouse Leblanc, 32 ans demeurant rue Pierre-Lefombe, en omettant de régler ses frais de pension qui s'élèvent à 35 francs. Le mineur, qui est allé planter ses pénates chez Mme Houssé, cabaretière confiée à sa nouvelle aubergiste le soin d'aller toucher sa quinzaine. Jusqu'ici rien d'extraordinaire, mais où l'affaire se corse, c'est quand Mme Leblanc, rentrant le billet des mains de sa concurrente commerciale, le présenta elle-même à la caisse et en empocha le montant. La créancière a de ce fait commis un vol ; elle assure avoir agi de bonne foi en pensant qu'elle avait le droit d'opérer cette illicite saisie-arrêt

MÉRICOURT-CORONS — Du linge que Mme Eugénie Naudion, demeurant cité du N° 3 des mines de Courrières avait fait sécher dans son jardin a été volé

BÉTHUNE

CONSEIL MUNICIPAL. — Dans sa dernière réunion tenue samedi soir à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M Jules Senis maire le Conseil municipal a décidé par 19 voix contre 2 d'allouer une somme de 735 090 fr à la construction d'un collège de jeunes filles. L'Etat doit participer pour moitié dans la dépense. La part contributive de la Ville ressort donc à 367.500 francs Sur cette somme le terrain qui appartient à la Ville figure pour 265.000 francs la Ville aura donc à verser 132.500 fr. qu'elle empruntera à un établissement de crédit à un taux qui n'excèdera pas 3.80 % L'annuité sera payée au moyen de nouvelles taxes qui ont été votées en 1907 par le Conseil.

BILLY-MONTIGNY. — Jules Lemaire, 17 ans, attendait à la lampisterie de la fosse dite de Noumea quand sans provocation de sa part, il reçut sur la tête un formidable coup de lampe que lui porta Léon Leclercq 17 ans Etourdi par la violence du choc, Lemaire tomba Il allait se lancer à la poursuite de son agresseur quand Valère Watteaux 17 ans s'opposa à ses projets de vengeance en lui assénant à son tour un coup de bidon Adolphe frère du malmené a mis fin à la scène en s'interposant. La gendarmerie a verbalisé.

SALLAUMINES — Après avoir enduit un carreau de savon des malfaiteurs l'ont brisé et par l'ouverture ainsi pratiquée ont volé 8 revolvers chez M Moriaudourt armurier au lieu dit « Le Bas de Lens » Le vol a vu filer un individu dont il a donné le signalement à la gendarmerie.

LENS. — Un nouveau vol de deux pièces de tirap estimées l'une 10 francs, et l'autre 12 fr. commis chez M Lecomte, tailleur Grand'Place, vient d'être relevé à l'actif d'Omer Bacler dont nous avons annoncé l'arrestation, il y a quelques jours.

— Le rocheur Auguste Charles, 38 ans, vient de périr d'une mort affreuse au fond de la fosse 11 des mines de Lens Cet ouvrier descendait dans un beurtia pour y rectifier la position d'une échelle, quand par suite d'un faux mouvement il perdit l'équilibre et vint s'abattre au fond du puits profond de 20 mètres environ

Relevé en piteux état, l'infortuné ouvrier qui avait une fracture du crâne, ne tarda pas à succomber Il était marié et père de 3 enfants Son cadavre a été transporté à Liévin où il habitait près de la station du tramway.

— Dans sa dernière réunion, la Commission du Bureau de Bienfaisance de Lens a décidé qu'une distribution de bons de charbons serait faite aux indigents inscrits, le mercredi 30 décembre, de 10 heures du matin, dans une des salles de l'Hospice

— Salle de l'Alcazar, fut dimanche servi le banquet de la Chambre syndicale des Entrepreneurs du bâtiment de Lens et des environs Les convives, au nombre de 70, furent gais et plein d'entrain.

A la table d'honneur, on remarquait MM Boulanger président Rigaut vice-président Fonck, secrétaire Colin trésorier Gévaert président de la Chambre des briquetiers Renard négociant en fer membre honoraire ; Lemaître, directeur des travaux municipaux ; Masquelier, conseiller municipal les membres de la Commission et M. Maurice Richart, représentant de la presse.

A le champagne M Boulanger fit rapidement l'historique de l'association fondée il y a un an à peine et qui réunit déjà 70 adhérents. Il parla des bienfaits qu'elle pouvait accomplir en prenant la défense des intérêts commerciaux d'ordre général M Rigaut vice président félicita M. Boulanger de sa nomination comme vice-président de la Fédération régionale des Chambres syndicales du Nord et du Pas-de-Calais et lui remit une magnifique gerbe de fleurs M Poncet, secrétaire, abonda dans le même sens que M Rigaut. Puisant un éloge mérité du distingué président de la Chambre des Entrepreneurs de Lens M Renard apporta le salut et le gage d'estime des membres honoraires M Maurice Richart, au nom de la Presse, répondit en excellents termes De bons chanteurs, passant de la romance sérieuse à la légère chansonnette égayèrent la société Il était tard quand les convives se séparèrent se donnant rendez-vous à l'an prochain.

ETAT CIVIL — NAISSANCES — Deligny Edouard — Ledoux Alberi — Vandendriessche Henri — Frutier Félix — Tison Maurice — Daugniaux Gustave — Trottein Madeleine — Codron Gustave — Leveugle Justin — Denis Emile — Guéant Hélène — Carpriaux Marie — Dérard Philothée — Ruytoor Adrien — Sauvage Georges — Blondeel Marie

PUBLICATIONS — Pierre Raoul et Poulain Marie — Naert Alphonse et Vérité Isabelle — Fievet Henri et Parent Marie — Monier François et Dourlain Angèle — Dubois Henri et Liévin Jeanne — Bouchez Eugène et Gacquer Léontine — Ansel Alexandre et Averlant Juliette

MARIAGES. — Barbieux à Costeux — Picard à Dufresne

DIVORCE — Sainlive à Vandenbussche

DÉCÈS — Braem Alphonsine — Mercier Lucienne — Caron Henri.

COURRIÈRES. — Huit lapins qu'abritait une établette construite dans le jardin de M. Louis Renard, rue de l'Eglise, ont été volés. Chez M. Mopty-Verhaine, Petite-Rue, un coq et une poule le ont également disparu.

LIÉVIN. — M Désiré Dussart, 32 ans, mineur, hameau de Calonne, rue Mariotte, 833, a porté plainte à la police contre le mineur Charles Houdart, habitant également le hameau de Calonne qui, paraît-il, sans aucune provocation, s'est livré sur lui à des voies de fait. Une enquête est ouverte.

— Au fond de la fosse N° 3 des mines de Lens, l'aide-au-mur Louis Durez, 18 ans ½, a été assez à la fête pour se faire de la route d'une pierre, Lucien Laurent, 20 ans, a eu la main gauche serrée entre un bois et un caillou, il porte une sérieuse blessure.

— L'accrocheur Henri Fatoux, 14 ans, occupé à la fosse N° 5 des mines de Liévin, a eu le pouce de la main droite écrasé entre deux crochets d'attache de berline.

— Au service de M. Planard, le terrassier Arthur Cattelet, 47 ans, occupé dans le carreau de la fosse N° 5 des mines de Liévin, s'est blessé à la main gauche en tombant sur un plan incliné.

— M Martin Dilly, 48 ans, mineur cité de la fosse n° 3 des mines de Lens, rue Victor Hugo n° 11, à Liévin, est constamment l'objet de sévices de la part de ses fils Alfred, 20 ans, et Jean 18 ans Longtemps le père souffrit sans mot dire, cependant il arrivait que n'ayant été battu que par deux de coulume, il dépose plainte à la police Procès-verbal fut rédigé contre les deux mauvais fils.

Vendredi dans la journée Jean, surexcité contre son père parce qu'il avait dénoncé ses agissements brutalement battu il avait été l'objet, le roua de coups, puis il s'attaqua au mobilier qu'il réduisit en morceaux, causant pour 3 à 400 fr de dégâts Cette fois Jean Dilly a été mis en état d'arrestation et transféré à la prison de Béthune.

— Le chef de coupe Fournié, 35 ans était occupé, dans une descenderie de la fosse n° 3 des mines de Liévin, quand il fut culbuté par une berline chargée qui descendait la pente à toute allure.

Relevé avec la jambe gauche broyée le blessé, après avoir reçu les soins de M le docteur Piette, a été transporté à l'hôpital de Lens. L'amputation du membre inutile s'est nécessaire

BULLY. — A l'occasion du jour de l'An, le Maire et les adjoints recevront à la Mairie, le vendredi 1er janvier 1909, de 11 h. du matin à midi.

SAINT-OMER

LOCATION DES PLACES SUR LES MARCHÉS. — Samedi à 3 h de l'après-midi, dans la grande salle de la Mairie, M Becnert notaire a procédé en présence de M Ringot, sénateur-maire à la location des places à la halle et sur les marchés de notre ville

Cette location qui occasionnait une assez grande animation chez les marchands s'est passée cette année dans un calme relatif.

Presque toutes les places ont été adjugées sur mise à prix établie d'après la moyenne des dernières locations

Un certain mouvement s'est cependant produit lorsqu'on est arrivé aux places situées en face de l'ancien Musée, occupées par les marchands de tissus étrangers et de bas

Ces places ont été l'objet d'une assez forte mise à prix les amateurs principalement acharnés et animés d'intentions peu bienveillantes à l'égard de leurs concurrents.

La location des places de la Halle s'est passée d'une façon très calme.

Les places dévolues aux marchands de légumes seront louées demain lundi.

PASSAGE D'OISEAUX MIGRATEURS — Par suite du froid qui s'est fait sentir depuis quelques jours, un grand nombre, au cours de ces dernières nuits, passer dans la région quelques bandes de canards et d'oies sauvages

Le passage de ces oiseaux migrateurs avait déjà été remarqué aux premières gelées de novembre et les chasseurs en profitèrent. Il est constaté plus facilement au bruit que font à ce moment leurs ailes et canards domestiques Cette migration est le présage de grands froids

BRÊMES-LEZ-ARDRES — Trompée par l'obscurité. Mlle Louise Clerbout, âgée de 52 ans, tenant une pensionnat à Valenciennes, commune de Brêmes est tombée dans le canal et s'y est noyée

BALINGHEM. — Dimanche dans la matinée, M Beaussart, facteur demeurant à Ardres, faisait sa tournée comme d'habitude, lorsqu'arrivé à Balinghem, en face de chez M Louis Lecourtre, il glissa et tomba si malheureusement qu'il se cassa le poignet

ARDRES — La gendarmerie d'Ardres a arrêté Urbain Calippe peintre demeurant à Douai, et Bouchaert manœuvre de maçon demeurant à Dunkerque, qui ont été surpris en flagrant délit de mendicité et de vagabondage Ils ont été écroués à la prison de la rue Taviel.

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Lille

Un jugement intéressant

Le Tribunal impute à faute à la Cie des Tramways Electriques de Lille, une interruption de courant prolongée et la condamne à des dommages-intérêts

NOUS avons parlé du curieux procès en remboursement d'un billet de 0 fr 10 et d'un repas de 1 fr 50 intenté par trois voyageurs MM Edouard Dubois, avenue Becquart 34 ; Poulain Octave, avenue Pottier 5, et Fidèle Delebar 18, avenue Becquart, à la Compagnie des Tramways électriques de Lille

Le Tribunal, présidé par M Eugène Vaillant, a rendu son jugement hier au début de l'audience.

Voici le texte de cette intéressante décision:

Attendu que Delebar réclame à la Cie des Tramways la somme de 0 fr 10 pour un billet qu'il n'a pu utiliser par suite de l'arrêt prolongé d'une voiture de la Cie ;

Attendu que Dubois et Poulain, par le même motif, réclament à ladite Cie, la somme de 1 fr. 50 pour chacun, prix d'un déjeuner qu'ils ont dû forcés de faire en ville ;

Attendu que la Cie des Tramways repousse également les prétentions des demandeurs, prétextant qu'elle n'est pas responsable ou qu'elle n'a commis aucune faute.

En fait :

Attendu que le 12 novembre 1908, les demandeurs qui ne disposaient pour leur repas que d'un temps limité par leurs obligations commerciales, ne vinrent pas arriver à la tête de ligne à 1 h. 30, heure de l'horaire officiel, la voiture de la ligne X qui devait les conduire à Lambersart ;

Attendu que, pressés par le temps, ils montèrent dans une voiture de la ligne O, afin de pouvoir faire au moins une partie de leur trajet jusqu'au Pont-Royal, à Saint-André ;

Attendu qu'arrivée rue Royale, à hauteur de la rue d'Angleterre, la voiture stoppa faute de courant et ne put être remise en route qu'après un arrêt de cinquante-cinq minutes ;

Attendu que dans l'impossibilité de regagner leur domicile pour prendre leur repas dans le temps dont ils disposaient, les demandeurs durent quitter la voiture et manger au restaurant;

Attendu que ces faits ne sont pas contestés.

En ce qui concerne Delebar, simple voyageur:

Attendu que la Cie en ne conduisant pas Delebar à destination dans un délai normal, n'a pas rempli l'engagement qu'elle avait contracté à son égard par le fait même de la perception de son billet de parcours ;

Attendu que l'engagement n'ayant pas été exécuté, le prix perçu doit être considéré comme ayant été indûment et comme devant être remboursé ;

Attendu que la prétention de Delebar est donc fondée et que la Cie doit être condamnée à rembourser la somme de 0 fr 10 qu'il réclame et dont elle refuse à tort la restitution.

En ce qui concerne Dubois et Poulain, abonnés:

Attendu que la Cie des Tramways objecte que les demandeurs en souscrivant leur abonnement, ont, par l'acceptation de l'art. 8 du dit abonnement « pris l'engagement de ne jamais exercer aucune action ni prétendre à aucune indemnité contre la Cie pour aucun arrêt, empêchement, retard, etc. »

Attendu que l'art. 8 est bien ainsi libellé et que les tarifs de la Cie sont dûment homologués, mais que la Cie ne saurait se prévaloir dudit article que dans les limites du droit, et autant qu'il n'est pas contraire à l'ordre public ;

Attendu qu'elle ne saurait en effet, se basant sur cette stipulation, s'exonérer par avance des fautes graves qu'elle pourrait commettre, mais simplement des arrêts, retards, etc, résultant des circonstances étrangères à elle-même, ou ne révélant de sa part aucune faute lourde ;

Attendu du reste que l'appréciation des effets dudit art. 8 est une question d'espèce qui doit être étudiée et tranchée spécialement pour chaque cas occasionnant litige.

Pour le cas présent :

Attendu que les demandeurs prétendent que la faute lourde existe bien à la charge de la Cie défenderesse et qu'elle a occasionné l'arrêt démesurément prolongé qui a interrompu la circulation de ses voitures sur une partie de son réseau ;

Attendu qu'ils prétendent que cet arrêt a été causé par une circonstance fortuite, mais par l'état défectueux d'un élément du matériel de la Cie, et par la lenteur excessive à découvrir la cause de l'interruption de courant et à y parer ;

Attendu qu'ils font ressortir que cette lenteur prouve l'insuffisance des moyens mis en œuvre et des précautions prises pour remédier dans un bref délai aux arrêts préjudiciables aux voyageurs ;

Attendu que la Cie des Tramways riposte que son matériel est vérifié par le service du contrôle et qu'elle estime avoir fait le possible pour mettre fin à l'arrêt incriminé ;

Attendu que si le matériel de la Cie est bien soumis à la vérification du service de contrôle, cette vérification ne la dispense pas d'un entretien minutieux indispensable à la régularité de l'exploitation de sa concession en même temps qu'à la sécurité de la population ;

Attendu que si même elle était en règle à ce sujet, il ne serait pas admissible de faire droit à la prétention de pouvoir arrêter un service public pendant près d'une heure, pour la réparation d'un léger accident qu'elle aurait dû envisager à l'avance, et dont elle aurait dû prévoir une rapide réparation ;

Attendu que les interruptions de courant sont inhérentes à une exploitation électrique, mais qu'elles ne sauraient être admises que de courte durée ;

Attendu au surplus que le point où s'est produit l'accident, cause de l'arrêt, est un point spécial du parcours où il est prudent de prendre abord l'attention du service compétent de la Cie des Tramways ;

Attendu en effet que de l'aveu même de la Cie des Tramways à la barre, la pièce avariée est d'un modèle particulier, qu'elle n'est qu'exceptionnellement employée dans l'exploitation de la concession et fort délicate par la nature même de la matière isolante employée pour sa confection ;

Attendu que loin d'être une excuse pour elle, cet état de choses augmente sa responsabilité par l'obligation qu'il impose de vérifier et de surveiller tout particulièrement cette pièce spéciale ;

Attendu en ces conditions qu'il est incompréhensible que la Cie n'ait pas songé de suite à la vérification de cette pièce, signalée à son attention par sa composition même et par son placement sous un pont, circonstance qui la rend plus facilement encore détériorable ;

Attendu qu'il échet de déclarer que la Cie n'avait pas prévu les précautions nécessaires pour parer rapidement à l'arrêt dont se plaignent les demandeurs et que cette imprévoyance constitue, dans le cas présent, la faute lourde dont l'art. 8 de ses abonnements se hasarde à dégager à l'égard des tiers ,

Attendu que le préjudice causé aux demandeurs engage la responsabilité de la défenderesse que leur prétention est fondée qu'elle n'est pas exagérée dans son importance et qu'il échet de l'accueillir.

Par ces motifs :

Le *Tribunal, vidant son délibéré du 14 décembre et jugeant en dernier ressort*, condamne la Cie des Tramways à rembourser à Delebar la somme de 0 fr 10

Condamne la Cie des Tramways à payer à Dubois et Poulain la somme de 1 fr. 50 pour chacun

Le tout avec intérêts judiciaires

Condamne la Cie des Tramways aux dépens de l'instance

Feuilleton du 29 Décembre 1908 N° 51

CONSCIENCE !

Par Hector MALOT

Son soulagement fut si grand que, pendant quelques instants, il oublia de continuer son interrogatoire, puis il reprit.

— Et après ?

— Un peu avant la mort de madame Dammauville, quand tu me devenais irritable et furieux à propos de rien, quand tu m'as chassée parce que tu ne voulais pas voir madame Dammauville ; quand, le soir qui a précédé sa mort, tu t'es montré si tendre et m'as demandé de ne pas te juger sans me rappeler cette heure.

— Cependant, tu m'as jugé.

— Jamais. Quelque inquiétude me poussait, mon amour m'arrêtait.

— Qui provoquait cette inquiétude en dehors de ces faits ?

— Ta manière d'être depuis notre mariage ; tes accès de colère et de tendresse, ta peur d'être observé, ton agitation la nuit, tes plaintes.

— J'ai parlé ? s'écria-t-il.

— Jamais dist